

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Nantes

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Externe

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Secrétariat général pour les affaires régionales

Plateforme régionale d'appui interministériel
à la gestion des ressources humaines (PFRH)

Sous l'autorité du Préfet de Région

Affaire suivie par X

Fait à X, le XX.XX.XX

Note à l'attention de
Madame la Responsable
de la PFRH

Objet : Note sur les enjeux et les impacts du télétravail
sur l'organisation en les pratiques managériales ainsi que le
cadre d'appui pour l'accompagnement des services.

Références : arrêté du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre
du télétravail dans la fonction publique.

Annexes : Cartographie des risques psychosociaux
Programmes et objectifs pédagogiques de formation
pour les managers et les collaborateurs

Suite à la crise sanitaire récente, le télétravail a pris
une place non négligeable dans une société où la culture
du présentiel est fortement ancrée. Sa généralisation lors
de la pandémie de la Covid-19 fait place aujourd'hui
à une organisation hybride du travail, entre le domicile
et le site de travail habituel. Il faut dès lors
l'envisager comme un mode d'organisation comme un

autre du travail. Ce développement du télétravail a donc donné lieu à un accord du 13 juillet 2021, relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Suite à cet accord plusieurs sociétés générales des directions régionales vous ont sollicité pour que vous puissiez les accompagner dans le déploiement deudit accord. Pour que cette intervention se passe au bonheur et de la forme, vous m'avez sollicité pour vous préparer cette présente note comprenant dans un premier temps, les enjeux et impacts du télétravail sur l'organisation et les pratiques managériales, ainsi qu'en dispositif d'appui ou accompagnement des services.

comme levier d'amélioration

I. Les enjeux et impacts du télétravail sur l'organisation et les pratiques managériales

Le télétravail présente de nombreuses enjeux dans les trois versants de la fonction publique (A) et ses impacts doivent être conciliés avec le respect des droits des agents (B).

des droits

A) Les enjeux du télétravail

Le télétravail est une nouvelle façon de travailler permettant de faire évoluer les pratiques managériales au quotidien.

Les administrateurs publics devront engager des négociations afin de décliner l'accord du 13 juillet 2021 avant le 31 décembre 2021.

En 2019, 6,2% des agents publics déclaraient pratiquer le télétravail, ce phénomène s'est généralisé aujourd'hui. Avec ce développement, il faut maintenir modifier les règles classiques du travail en prenant en compte le souhait des agents souhaitant exercer une partie de leurs

fonctions à travers ce système. Le télétravail permettrait de rendre le service public plus attractif, et améliorer la qualité de vie des agents publics, tout en préservant un équilibre entre la vie personnelle et professionnelle avec un droit à la déconnexion. Le télétravail permettrait aussi de réduire les déplacements et donc avoir un impact positif sur l'environnement.

Dans un discours du 29 octobre 2020 devant le Parlement, le Premier ministre souhaite que le télétravail puisse être le plus monifié possible « 5 jours sur 5 ». À la mi-octobre 2021, des agents publics étaient en télétravail au moins un jour par semaine.

Il faut pouvoir concilier le télétravail avec les nouveaux usages des technologies et mettre en place une montée en compétence dans les organisations.

Le télétravail peut aussi présenter des risques qui il faut pouvoir limiter et concilier la qualité du travail et le respect de la vie privée de l'agent. Il faut donc renforcer le soutien organisationnel et limiter les risques d'isolement.

B) les impacts du télétravail

Il faut adopter les matières managériales en fonction des missions et des besoins ~~des missions et~~ du service public. Le télétravail a un impact sur les modes de fonctionnement traditionnels dans le processus de décision et l'organisation des activités. De plus, un lien social doit être maintenu entre l'agent en télétravail et les autres agents présents sur le lieu du travail. L'encadrement doit favoriser le dialogue avec un équipe concernant les matières et l'impact du télétravail dans le service concerné.

Ce ~~système~~ système présente aussi un impact sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Chacun doit pouvoir accéder à un télétravail de qualité sans disposer entre eux.

Le télétravail doit aussi prendre en compte les agents qui sont dans des situations particulières, les femmes

peuvent par exemple exercer plus de 3 journées par semaine ou télétravail. Ce système hybride doit aussi se concilier avec le maintien du dialogue social mais aussi le droit syndical qui ne doit pas s'effacer dès lors qu'il met en place ce système. Il faut aussi envisager les risques liés à une surconcentration permanente et donc respecter le droit à la déconnexion.

II. Un dispositif d'appui permettant d'accompagner les services.

Un dispositif d'appui peut être mis en place pour permettre l'accompagnement du télétravail au sein des directions régionales permettant de limiter les risques engendrés par le télétravail (A) et la nécessité d'un encadrement du télétravail (B).

A) Outils permettant de limiter les risques liés au télétravail

Le télétravail engrange les risques liés à la surconcentration et le surcharge des informations. Il faudrait donc mettre en place une sensibilisation aux usages excessifs des moyens technologiques comme le téléphone, la messagerie, la visioconférence et respecter le droit à la déconnexion des agents. Ils ne peuvent pas être joignables en permanence. Des espaces de débat ou une animation comme un théâtre-forum peuvent être proposés pour awertir sur les dangers de la concentration permanente sur la santé mentale des agents.

Il serait aussi envisageable de mettre en place un renforcement du soutien organisationnel et la structure en développant par exemple des espaces partagés comme des tables hautes pour que plusieurs agents puissent travailler de façon collective sur un lieu en particulier.

Le télétravail ne doit pas entraîner une augmentation des minutes hebdomadaires ou du temps de travail de l'agent. Par lutte contre les risques psychosociaux, la direction doit mettre en place un suivi régulier de son personnel qui télétravaille, en travaillant en collaboration avec

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : EXTERNE Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les représentants du personnel ou encore le médecin du travail. Il serait bon de mettre en place des outils de prévention des risques sociaux, il est donc nécessaire de mettre en place un dialogue extérieur entre les différents interlocuteurs avec un soutien social pour lutter contre les risques d'isolement face aux technologies d'information et de communication. Il faut favoriser une meilleure pratique sur concernant les dispositifs numériques avec par exemple un débat concernant les outils de communication au quotidien et de mettre des mesures limitant l'usage abusif et éviter l'agent à ne pas utiliser ces moyens de communication ou de son temps de travail. Des règles internes doivent être mises en place à l'aide par exemple d'une note de service.

b) la nécessité d'un encadrement du télétravail par des dispositifs inclusifs

Pour encadrer le télétravail de la meilleure manière possible et renforcer la sécurité de mettre en place dans un premier temps une phase d'expérimentation avec l'ensemble de l'équipe et de réaliser par la suite un bilan pour identifier les difficultés et les points à améliorer. Besoin, un dialogue permanent est nécessaire au sein du service entre l'encadrement et le personnel. Il faut aussi mettre en place des fiches pratiques à destination des ministères pour s'appuyer sur les nouveaux modes de fonctionnement ainsi qu'à destination des services.

Il faut également mettre en place une formalisation des compétences nécessaires à l'hybridation du travail.

L'accord du 13 juillet 2011 met en place la nécessité pour les négociateurs de cet accord, d'un comité de suivi qui se réunit au moins une fois par an afin de suivre l'avancement des mesures indiquées dans l'accord, d'établir un état des lieux des pratiques et d'analyser l'impact du télétravail dans le service. Des experts peuvent aussi intervenir pour ce suivi.

Concernant l'encadrement de la charge du travail, il est nécessaire de mettre en œuvre, au plus de l'entretien annuel d'évaluation, des actions tout au long du processus de mise en œuvre du télétravail. Il faut aussi un allègement des procédures et des chaînes hiérarchique et faciliter le dialogue au sein de la hiérarchie pour la mise en œuvre d'un service plus fluide et immédiat. Des espaces de discussions sont nécessaires pour échanger sur le télétravail et de permettre la mise en place de changements effectifs.

Afin de faciliter la mise en œuvre du télétravail et des ~~ses~~ et pour répondre à la nécessité de limiter les risques qu'il engendre et de la nécessaire encodation, deux annexes que vous trouverez ci-joint.

Annexe 1 Cartographie des risques psychosociaux

Risques	Comment y remédier ? Solutions envisagées/objectifs
dépendance/mie prud' de débarquer avec les équipes Surveillance permanente droit à la déconnexion surcharge informationnelle respect des temps de repos/capacité, de la vie personnelle	dialogue social, suivi de l'agent → Comité de suivi phase d'expérimentation,
isolement distanction sociale accrue perte de lien social impact sur le dialogue social	télétravail, espace de discussion, → demander que toutes les consultées se réunissent et recourent au télétravail
surcharge de travail augmentation du temps de travail, ergonomie, réflexion et organisation hybride	avoir un accroissement suffisant du télétravail, favoriser le soutien organisationnel, respecter les horaires
absence d'équipement numérique adéquats	favoriser l'inclusion numérique mère à disposition d'équipement si possible pour le service
discrimination disponibilité d'accès inégalités homme/femme à l'accès à l'emploi	respecter le principe d'égalité dans le poste/péristique, répartition égale de la charge de travail, dans les missions...
disponibilités pour les personnes en situation particulières	formes courtes : plus de 3 jours de télétravail ponctuel, 3 mois ↑ personnes handicapées, respecter le degré commun → capacité maladie/maladie...
délinéant du travail collectif	créer de tiers-lieux, des espaces partagés
accidents de travail	même couverture des risques = accident de service → prendre les haux de service / postiers

Annexe 2

Programme et objectifs de formation pour les managers
et les collaborateurs

pédagogiques

MANAGERS

<u>Programme</u>	<u>objectifs</u>	<u>collaborateurs</u>
mettre en œuvre un dialogue social de proximité → réfléchir sur l'organisation des temps de travail, les droits et obligations	mettre en place la télétravail en respectant les règles habituelles admises au cadre du télétravail	- respect du temps de travail managers
mise à disposition d'équipement informatique d'accès aux équipements accès à des fois aux outils de travail	ergonomie, agilité pour tous	- naissance meilleure qualité de travail, plus efficace
suivi du télétravail des agents accompagnement	encadrement du dialogue professionnel, en soutien avec les instances consultatives plus performantes	être accompagné dans son travail pour être collaborateur
mettre en place les mêmes règles que dans les locaux / présentiel = distanciel	droit à la déconfinement, accès aux informations syndicats, participer aux élections professionnelles, aides sociales... actions professionnelles	respect vie privée, vie professionnelle
définir un référent pour le déploiement du télétravail	participer aux réunions syndicales des agents, conseil, informations sur les pratiques du télétravail	aide aux problèmes judiciaires / conseils juridiques <u>succès</u> information.
mise en place d'un comité de suivi pour l'application de l'accord du 13/07/21	suivre l'application des mesures, état de mise en œuvre de l'ensemble des pratiques	- respect de l'accord par le respect des règles liées au télétravail